

## Conseil communal de Lausanne

---

**Initiative :** Question écrite  
**Titre :** **La ville à 15 minutes, l'école à 30 ?**  
**Initiant :** Séverine GRAFF

---

La réouverture du Grand-Pont le 3 décembre 2022 a été présentée par les TL comme « une opportunité afin d'améliorer l'offre en transports publics dans toute la région lausannoise [...] et de mieux répondre aux attentes de la population ». La ligne 17 qui reliait l'Ouest lausannois à Georgette esquisse désormais le tracé du futur tram en s'arrêtant au Flon.

Or, les élèves du grand collège de Prélaz sont, en fin de 6P, enclassés pour plus de moitiés (environ 40 élèves sur 70) à l'établissement de Villamont, un enclassement qui faisait sens jusqu'en décembre 2022 car une ligne directe reliait Prélaz à Georgette.

Les enfants sont désormais contraints de changer de bus, et ce nouveau trajet impose un porte à porte de plus de 30 minutes. Des enfants de 10 ans doivent donc quitter le domicile à 7h lorsqu'ils commencent en première période le matin (7h40). De plus, il est difficile de prendre pour elles et eux le temps de manger à midi à leur domicile lorsqu'ils ont une période supplémentaire à 13h.

Eut égard les considérations ci-dessus, les questions posées sont les suivantes :

1. La Municipalité compte-t-elle enclasser les élèves de Prélaz dans un bâtiment scolaire plus proche? Le cas échéant, quelle est la durée de trajet que la Municipalité considère comme maximale ?
2. Lorsque la pause de midi est réduite (12h-13h), les parents des enfants n'ayant pas le temps de manger à domicile reçoivent-ils une indemnité, au sens de l'article 30 de la LEO ?

Lausanne, le 17 mai 2023

  
Severine Graff